



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 MARS 2026

N°	INTITULE	RESULTAT VOTE
2026-03-01	Approbation du Compte Financier Unique 2025	APPROUVE
2026-03-02	Affectation des résultats 2025 au Budget 2026	APPROUVE
2026-03-03	Mise à jour de l'aide aux classes de découvertes	APPROUVE



Le 5 mars 2026 à 15h00,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation	26/02/2026
Date d'affichage	26/02/2026
En exercice	12
Présents	09
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	12

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, Président,

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, ~~LAFAGES Thérèse~~, BERLAK Colette, DERISQUEBOURG Laurence, MARGUERITE Corinne, SCRIVE Anne-Marie, EDME Jacques, DE SOUSA Thérèse, BROUX Martine, ~~DELMARQUETTE Marie-Josée~~, LEMAHIEU Chantal.

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à DERISQUEBOURG Laurence, VANNOUQUE Yves à ~~BERLAK Colette~~, ~~DELMARQUETTE Marie-Josée~~ à LEMAHIEU Chantal

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Colette BERLAK

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président s'étant retiré, sous la présidence de Madame Colette BERLAK :

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le CFU est devenu à compter de l'exercice 2025, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le CFU est soumis par la présidence de séance s'est exécuté du 01/01 au 31/12/2025 pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats N-1	Résultats 2025
Investissement	0.00 €	0.00 €	27 108.27 €	27 108.27 €
Fonctionnement	20 707.01 €	16 525.04 €	34 914.46 €	30 732.49 €

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Président étant sorti au moment du vote, le conseil d'administration délibère sur le CFU de l'exercice 2025 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

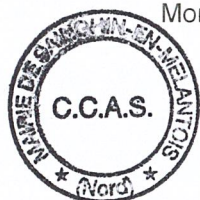
Le conseil d'administration, après en avoir débattu, **à l'unanimité**, approuve le CFU du CCAS pour l'année 2025.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 06/03/2026

Le Président,

Monsieur Jacques DUCROCQ



Le Secrétariat de séance

Madame Colette BERLAK



	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET 2026		Nombre de membres en exercice	12
			Nombre de membres présents	9
			Nombre de pouvoirs	03
	Séance du 05 mars 2026	Délib n° 02-03-2026	Nombre de suffrages exprimés	12
			Date de convocation	26/02/26

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats de 2025 au Budget Primitif 2026 suite au vote du Compte Financier Unique 2025 :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2025 (Recettes-Dépenses 2025)	- 4 181,97 €
Résultats antérieurs (Report excédentaire au BP 2025)	34 914,46 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE - SECTION FONCTIONNEMENT	30 732,49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice 2025 (Recettes-Dépenses 2025)	- €
Résultats antérieurs (Report excédentaire au BP 2025)	27 108,27 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE - SECTION D'INVESTISSEMENT	27 108,27 €

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte financier unique 2025, compte tenu des Restes à Réaliser suivants :

Restes à réaliser en recettes	- €
Restes à réaliser en dépenses	- €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026	- €

AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2026	
Résultat de Fonctionnement Reporté (Imputation 002 au BP 2026)	30 732,49 €
Résultat d'Investissement Reporté (Imputation 001 au BP 2026)	27 108,27 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2025 et l'Affectation des résultats au Budget Primitif 2026

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception et de la publication en préfecture le 06/03/2026

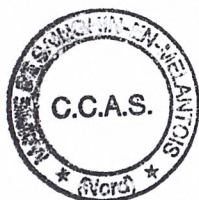
Fait à Sainghin en Mélantois, le 06/03/2026

Le Maire,

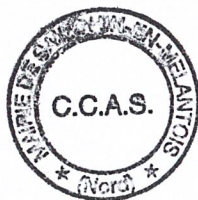
Rossien Jacques Dubois

Le secrétariat de séance

Madame Colette BERLAK



[Signature]



[Signature]



Le 5 mars 2026 à 15h00,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation	26/02/2026
Date d'affichage	26/02/2026
En exercice	12
Présents	07
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	12

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, Président,

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, BERLAK Colette, DERISQUEBOURG Laurence, MARGUERITE Corinne, SCRIVE Anne-Marie, EDME Jacques, DE SOUSA Thérèse, BROUX Martine, DELMARQUETTE Marie-Josée, LEMAHIEU Chantal.

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à DERISQUEBOURG Laurence, VANNOUQUE Yves à *BERLAK Colette, DELMARQUETTE Marie-Josée à LEMAHIEU Chantal*

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Colette BERLAK

OBJET : AIDES FINANCIERES POUR LES CLASSES DECOUVERTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 22-03-2022 du Conseil Municipal de Sainghin en Mélantois en date du 24 mars 2022 portant subvention des classes de découverte,
Vu la délibération n° 06-04-2016 du CCAS en date du 23 avril 2016, portant Aides financières pour les classes de découvertes.

Considérant le coût des classes de découverte organisées chaque année pour les enfants de deux classes des écoles primaires Antoine de Saint Exupéry et Saint Joseph,
Considérant les difficultés pour certaines familles de payer la part familiale,
Considérant que des demandes de soutien financier complémentaire au soutien municipal auprès du CCAS sont formulées chaque année,
Considérant les demandes de familles sainghinoises dont les enfants sont scolarisés en dehors de la commune indépendamment de la volonté familiale (comme pour les enfants porteurs de handicap),

Il est proposé d'adopter une délibération de portée générale pour répondre à ce besoin.

La Commission Administrative, **à l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer une subvention maximum de 180,00 € par élève sainghinois en vue de financer leur voyage en classe découverte.

PRECISE que ces aides seront attribuées aux élèves scolarisés à Sainghin en Mélantois ou dans une autre commune, indépendamment de la volonté familiale (comme pour les enfants porteurs de handicap),

PRECISE que ces aides seront attribuées en cas de sollicitation du directeur d'école ou de la famille.

PRECISE que chaque demande sera étudiée au cas par cas par le CCAS.

DEMANDE à la Vice-Présidence du CCAS d'étudier les dossiers relatifs à ces demandes (identité, quotient familial, etc...).

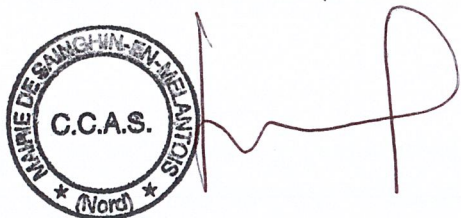
AUTORISE cette dernière à effectuer les démarches nécessaires au versement de ces aides financières.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 06/03/2026

Le Président,

Monsieur Jacques DUCROCQ



Le Secrétariat de séance

Madame Colette BERLAK

